

RATENELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois du mois de février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. VIOLY Alain, Mme MOREAU Estelle, M. SICARD Eric, M. GOYARD Jérôme, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. BOULY Laurent (Pouvoir à Mme MOREAU Estelle), M. FRANCOIS Jean-Alain (Pouvoir à M. BERNOUX Denis), M. BRAYARD Philippe.

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 12 janvier 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

- M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.
- a approuvé à l'unanimité (9 voix) le Compte Administratif 2017 qui se présente comme suit :

<u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	227 538.77 €
	Recettes :	276 690.07 €
	Excédent :	49 151.30 €
	Report excédent 2016 :	117 691.00 €
	Total :	166 842.30 €

<u>SECTION d'INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	301 722.93 €
	Recettes :	178 727.13 €
	Déficit :	- 122 995.80 €
	Report Excédent 2016 :	173 775.21 €
	Total :	50 779.41 €

RESULTAT D'ENSEMBLE : **Excédent :** **217 621.71 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

- Après présentation du compte de gestion de l'année 2017 établi par M. Damien PERRET, Receveur Municipal par intérim de la Trésorerie de CUISERY, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ledit compte de gestion qui est conforme au compte administratif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2017 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 49 151.30 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2016 (excédent de 117 691.00 €), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 166 842.30 € (soit 49 151.30 € + 117 691.00 €) comme suit :

Excédent total :	166 842.30 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068) :	20 221.59 €
Report à nouveau (fonctionnement ligne 002) :	146 620.71 €

CLECT : VOTE DES ATTRIBUTIONS

- a pris connaissance, dans le cadre de l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 01.01.2018, du rapport établi lors de la réunion en date du 31.01.2018 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la Communauté de Communes Terres de Bresse
- a pris connaissance du montant de l'attribution de compensation calculée par la CLECT pour la commune de RATENELLE (ainsi que pour les autres communes membres de la Communauté de Communes Terres de Bresse)
- a décidé à l'unanimité d'approuver le rapport établi par la CLECT en date du 31.01.2018.

SIVOM DU LOUHANNAIS : MODIFICATIONS DES STATUTS

- a pris connaissance de la proposition du Président du SIVOM du Louhannais de modifier les statuts du SIVOM afin que ceux-ci soient conformes à la nouvelle situation juridique imposée par la loi NOTRe (modification des statuts suite au

transfert de la compétence « assainissement » des communes concernées à la communauté de communes « Bresse Louhannaise Intercom »).

- a décidé à l'unanimité d'accepter la modification des statuts du SIVOM du Louhannais telle que proposée.

QUESTIONS DIVERSES

- a décidé d'étudier la possibilité de réglementer, par un arrêté municipal, la circulation des véhicules empruntant le chemin dit du Molard.

- a fait le point sur le dossier en cours concernant la problématique des aboiements de chiens « Rue du Stade » et a décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager une procédure judiciaire à l'encontre du propriétaire desdits chiens.

- a pris connaissance de la date de la prochaine réunion du conseil municipal (30.03.2018).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

LE MAIRE,
Claude BARBIER.